



Bonjour,

Suite au départ à la retraite de M. Simon, maître ramoneur et conformément aux dispositions du règlement d'application de la loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels du 28 septembre 1990 (RLPIEN), nous avons le plaisir de vous annoncer que la Municipalité nous a attribué la concession de ramonage sur le territoire communal.

Notre entrée en fonction a été active dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Nous sommes atteignables par téléphone au **079/518.21.19** ou par courriel à l'adresse **info@mzramonage.ch**

Nous nous réjouissons de travailler avec vous et vous souhaitons une très bonne année 2021.